

1. Généralités

Les présentes conditions, que l'acheteur accepte à la commande, font partie intégrante des offres, confirmations de commande et contrats de vente stipulés par le vendeur. Seules les dispositions contraires convenues par écrit sont reconnues valables.

2. Livraisons

Sauf disposition contraire convenue par écrit, toutes les livraisons s'entendent départ usine et les conteneurs de transport, palettes et autres matériel d'expédition, de même que les éventuels marquages, sont facturés séparément.

3. Garantie

L'acheteur est tenu de contrôler la marchandise à réception et d'informer le vendeur des éventuels vices constatés sous huit jours. Lorsqu'un vice est annoncé en bonne et due forme, le vendeur a le choix entre offrir une réduction de prix, remettre la chose en état ou la remplacer.

4. Propriété

Le vendeur livre la marchandise sous réserve de propriété. La marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la facture. Le vendeur est autorisé à inscrire la réserve de propriété dans le registre public. Si une telle inscription est sujette à autorisation écrite de l'acheteur, ce dernier est tenu de la fournir.

Lors de violations des dispositions contractuelles par l'acheteur, notamment en cas de demeure de paiement, le vendeur peut reprendre la marchandise livrée en tout ou partie. L'acheteur s'engage par avance à autoriser l'accès à ses locaux ainsi que toute mesure propre à garantir la réserve de propriété. Les frais d'une éventuelle reprise sont à la charge de l'acheteur.

L'acheteur ne peut nantir, aliéner ou céder d'une quelconque manière à des tiers la marchandise sous réserve de propriété. Si la marchandise est saisie par des tiers (p. ex. saisie, séquestre), l'acheteur doit immédiatement en informer le vendeur. Les éventuels dommages et les conséquences de telles situations sont à la charge de l'acheteur.

5. Conditions de paiement

Sauf disposition contraire expresse, les factures sont payables à trente jours net.

En cas de non-respect des délais de paiement, un intérêt moratoire équivalent au taux d'intérêt débiteur moyen des banques, au minimum 8 % par an, sera facturé à l'acheteur sans mise en demeure préalable à compter de l'échéance de la facture. Les éventuels débours et frais juridiques du vendeur liés au recouvrement de sa créance sont à la charge de l'acheteur.

6. Plans, croquis et projets

Le vendeur se réserve le droit de protéger les croquis, plans et illustrations qu'il réalise par des droits d'auteur et d'utilisation. Les échantillons et maquettes sont facturés séparément.

7. Lieu d'exécution, droit applicable et for

Sauf disposition contraire, le lieu d'exécution est Hüttwilen pour toutes les parties. **Le for est Hüttwilen pour tout litige découlant du présent contrat.** Le vendeur se réserve la possibilité de poursuivre l'acheteur au for de son domicile légal. Le droit suisse est applicable.